

Projet Pédagogique Archipel

ACM

3-11 ans

Simone Veil

Thème des vacances d'été 2022

« Voyage dans le temps »



Table des matières

I.	PRÉSENTATION DE L'ACM SIMONE VEIL	3
A.	LE PUBLIC	3
B.	LES LOCAUX.....	3
C.	LES PARTENAIRES.....	3
II.	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	5
A.	LA CITOYENNETÉ.....	5
B.	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	5
C.	ÉVALUATION.....	5
III.	L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	6
A.	LE RÔLE DE LA PERSONNE EN DIRECTION	6
B.	LE RÔLE DE L'ANIMATEUR OU ANIMATRICE.....	6
V.	FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	7
A.	EN AMONT	7
B.	TEMPS SPÉCIFIQUES	7
C.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	8
D.	JOURNEE TYPE 3 - 6 ANS.....	10
E.	JOURNEE TYPE 6 - 11 ANS	12
IV.	Accueil et inclusion des enfants en situation de handicap.....	13

I. PRÉSENTATION DE L'ACM SIMONE VEIL

A. LE PUBLIC

L'agrément accordé par la DRJSCS¹ nous permet d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans.

Ils sont répartis au sein de 4 groupes homogènes, adaptables selon le nombre d'inscrits :

- Groupe 1, enfants âgés de 3 ans à 4 ans et demi, scolarisés en Petite et Moyenne section de Maternelle
- Groupe 2, enfants âgés de 4 ans et demi à 6 ans scolarisés en Moyenne et Grande section de Maternelle
- Groupe 3, enfants âgés de 6 à 8 ans scolarisés en Cours Préparatoire et cours Élémentaire 1 et 2
- Groupe 4, enfants âgés de 9 à 11 ans scolarisés en Cours Moyen 1 et 2

Les familles accueillies habitent majoritairement à la Duranne.

B. LES LOCAUX

Pour accueillir le public, la mairie d'Aix en Provence nous met à disposition les locaux de l'école Simone Veil située **90 impasse de la Draille, Domaine du Grand Vallat 13290 Les Milles.**

Nous avons accès à :

- Trois salles d'activités
- Le hall d'entrée
- Deux cours de récréation
- Une salle polyvalente
- Un réfectoire maternel (adapté au - de 6 ans)
- Un réfectoire primaire (adapté au + de 6 ans)
- Un sanitaire maternel (adapté au - de 6 ans)
- Un sanitaire primaire (adapté au + de 6 ans)
- Un dortoir

C. LES PARTENAIRES

Nos partenaires sont :

- DRAJES
- La ville d'Aix-en-Provence
- La CAF

Nos Partenaires « Associatifs », qui fonctionnent sur projet sont :

- Educ'sport 13 - Interventions sportives à destination des 6-11 ans,

¹ Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

- La bibliothèque Méjanes à Aix en Provence,
- Indian Forest à Aix en Provence - Accrobranche.

II. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A. LA CITOYENNETÉ

En droit, la citoyenneté est le fait pour un individu d'être reconnu officiellement par l'Etat comme citoyen.

Outre ce statut juridique, en éducation populaire, cela implique d'autres principes.

En effet, la citoyenneté est associée à des valeurs notamment de solidarité, de participation active à la collectivité, de respect, de responsabilisation...

Le centre de loisirs est un lieu d'expérimentation, de stratégies d'adaptation à d'autres enfants, à des adultes, à des locaux, à des modes de penser et d'agir... C'est un lieu de vie collective avec le plaisir de découvrir, d'apprendre, de partager, de faire ensemble ; un lieu qui présente aussi des contraintes, des frustrations, des conflits...

En résumé, le centre de loisirs est une microsociété avec la richesse et la complexité de toute vie sociale.

De ce fait l'équipe pédagogique a une mission éducative auprès des enfants, ce n'est pas juste savoir organiser des jeux, des sorties et faire de la garderie.

C'est par le biais d'outils mis en place par l'équipe pédagogique que l'enfant va se construire, créer du lien social, s'épanouir, découvrir, appréhender son environnement...afin de façonner son identité citoyenne.

B. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

En conséquence nous allons vous présenter les objectifs pédagogiques, déterminés avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui répondent aux valeurs fondamentales citées plus haut.

1. FAVORISER L'INCLUSION

2. SUSCITER LA DECOUVERTE ET L'IMAGINAIRE

C. ÉVALUATION

L'évaluation va nous permettre d'analyser nos actions et notre projet de manière objective et pertinente.

Evaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. C'est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue de nos actions.

Trois angles d'évaluation :

- L'équipe d'animation détermine les points à améliorer, les points positifs, les difficultés rencontrées (réunion de *débriefing* en déterminant les objectifs visés)
- Une évaluation des adhérent·es qualitatives et quantitatives
- Une évaluation des participant·es aux activités

CRITERES	INDICATEURS
Favoriser l'inclusion	
- Mener des animations de cohésion de groupe	Les animations sont participatives et attractives, aucun refus de participation
- Mobiliser la valise inclusion élaborée en équipe	Mise à disposition en accès libre
Suscitez la découverte et l'imaginaire	
- Mise en place d'animations innovantes et thématiques	Intérêt suscité et participation active des enfants
- Animation avec déguisements et maquillage	Envie des enfant de se grimer à leur tour

III. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

A. LE RÔLE DE LA PERSONNE EN DIRECTION

- Elle est garante de la sécurité physique et affective de l'ensemble des enfants et l'ensemble du personnel.
- Elle est la garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc.).
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle associe les parents à la vie du centre.
- Elle communique avec les parents.

B. LE RÔLE DE L'ANIMATEUR OU ANIMATRICE

- Être un repère pour chaque enfant
- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Établir le dialogue continu avec eux, être à l'écoute, s'adapter à leurs besoins, et à leurs capacités (physiques, psychiques et morales)
- Adopter une posture professionnelle
- Ne pas parler de sa vie privée aux enfants
- Guider sans être trop directif·ve
- Faire prendre conscience du respect d'autrui, et des règles élémentaires de savoir vivre
- Expliquer le « **non** » qui est parfois bénéfique et à exprimer clairement.
- Offrir chaque jour un accueil et des animations de qualité aux mineur·es

IV. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

A. EN AMONT

L'équipe pédagogique se réunit afin de préparer au mieux chaque période lors d'une réunion de préparation avec signature de la Charte éducative de l'association et rappel de la législation en vigueur ainsi que pour participer à l'élaboration des plannings d'activités.

Les samedis 04 et 25 juin 2022 de 9h30 à 16h30

B. TEMPS SPÉCIFIQUES

Arrivée et départ échelonnés des animateurs et animatrices

Tous les matins roulements d'arrivées entre 7h30 à 8h20

Tous les soirs roulements de départs entre 17h30 et 18h20

Horaires spécifiques de l'équipe d'animation

Un samedi par mois, l'ensemble de l'équipe pédagogique se réunit pour :

- Débriefing des thèmes abordés les mercredis
- Préparer les plannings des prochaines périodes
- Temps de formations pour les animateurs
- Organiser les animations de la journée

C'est aussi un temps qui permet de mettre en place des ateliers de formation auprès des animateurs pour donner tous les outils nécessaires au bon fonctionnement de la journée.

L'équipe d'animation peut être amenée à rester exceptionnellement un soir après 18h30 si l'équipe de direction doit faire un rappel de sécurité ou de posture.

Horaires spécifiques des équipes d'animation pour les vacances

Tous les premiers lundis des vacances, l'ensemble de l'équipe participe à une réunion débriefing de 18h30 à 19h30.

Les Accueils

De 07h30 à 09h00 se déroule le temps d'accueil du matin.

Lors du temps d'accueil du soir de 17h à 18h20, un responsable légal ou une personne autorisée à récupérer l'enfant devra impérativement se présenter à l'accueil des écoles.

Repas/Goûter

Nous faisons appel au fournisseur « Scolarest » au sein des quatre écoles que nous occupons. Pour nos deux structures, les repas sont équilibrés selon les recommandations PNNS (Plan National Nutrition et Santé) afin d'assurer l'état nutritionnel des enfants et de lutter contre les déséquilibres alimentaires.

Pour des régimes alimentaires nécessitant un aménagement en raison d'un trouble de santé invalidant, un PAI² est mis en place.

² Projet d'Accueil Individualisé

Hormis ce cas de figure, aucun repas ou goûter ne sera accepté dans l'enceinte de l'ACM, exception faite sur demande au préalable au directeur de la structure.

Temps libres/Temps calmes :

Plusieurs temps libres et temps calmes sont aménagés.

Durant les temps libres, les enfants sont en autonomie en présence de l'équipe pédagogique. Ils peuvent faire du dessin, de la lecture, des jeux de société, des jeux extérieurs... ces choix d'activités leur appartiennent librement.

Durant les temps calmes, les enfants sont appelés à un retour au calme. Ces temps sont aménagés après le repas ou parfois avant le repas pour canaliser leur énergie débordante et pouvoir aborder la journée plus sereinement.

Ces temps sont accompagnés de lecture, de jeux de société, de dessins, de jeux de construction... sous la vigilance de l'équipe pédagogique.

C. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règles de vies

Afin de poser un cadre et d'assurer la sécurité physique, morale, affective et psychologique des enfants, l'équipe pédagogique mettra en place des règles de vies déterminées et pensées avec les enfants.

Pour autant certaines sont non négociables :

- Aucune forme de violence (verbale, physique ou morale) et aucun vol ne sera tolérée sur le centre de loisirs.
- Il est interdit de sortir de l'enceinte du centre.
- Le non-respect de l'environnement ne sera pas toléré.

Objets et jouets personnels

Il est interdit de ramener des objets ou jouets personnels. Exception faite pour les doudous et tétines pour les - de 6 ans.

Médicaments et soins

AUCUN médicament ne sera donné à un enfant qui n'a pas d'ordonnance.

Seule la direction est en mesure d'administrer les médicaments.

Communication (parents, prestataires)

Il nous paraît essentiel de travailler en lien avec les acteurs de la vie de l'enfant.

Par conséquent, les temps d'accueil du matin et du soir permettent de communiquer sur le déroulement de la journée, sur l'état physique et moral de l'enfant... De plus, à l'accueil, nous affichons les plannings, les repas, les sorties..., pour que les parents et les enfants soient au courant du déroulement journalier.

Nous communiquons donc sous diverses formes :

- Directement sur les temps d'accueil du midi et du soir pour informer sur le déroulement de la journée, sur l'état physique et moral de l'enfant...
- Par le biais d'affiches situées à l'accueil, à propos des plannings, des sorties...
- A travers notre site internet : www.asso-archipel.com

- Par e-mail, pour les informations relatives aux sorties, aux inscriptions, auprès des familles concernées.

En ce qui concerne les prestataires, nous nous renseignons sur leur site internet puis nous les contactons plusieurs fois avant pour la logistique et une fois après pour nous permettre d'évaluer la prestation.

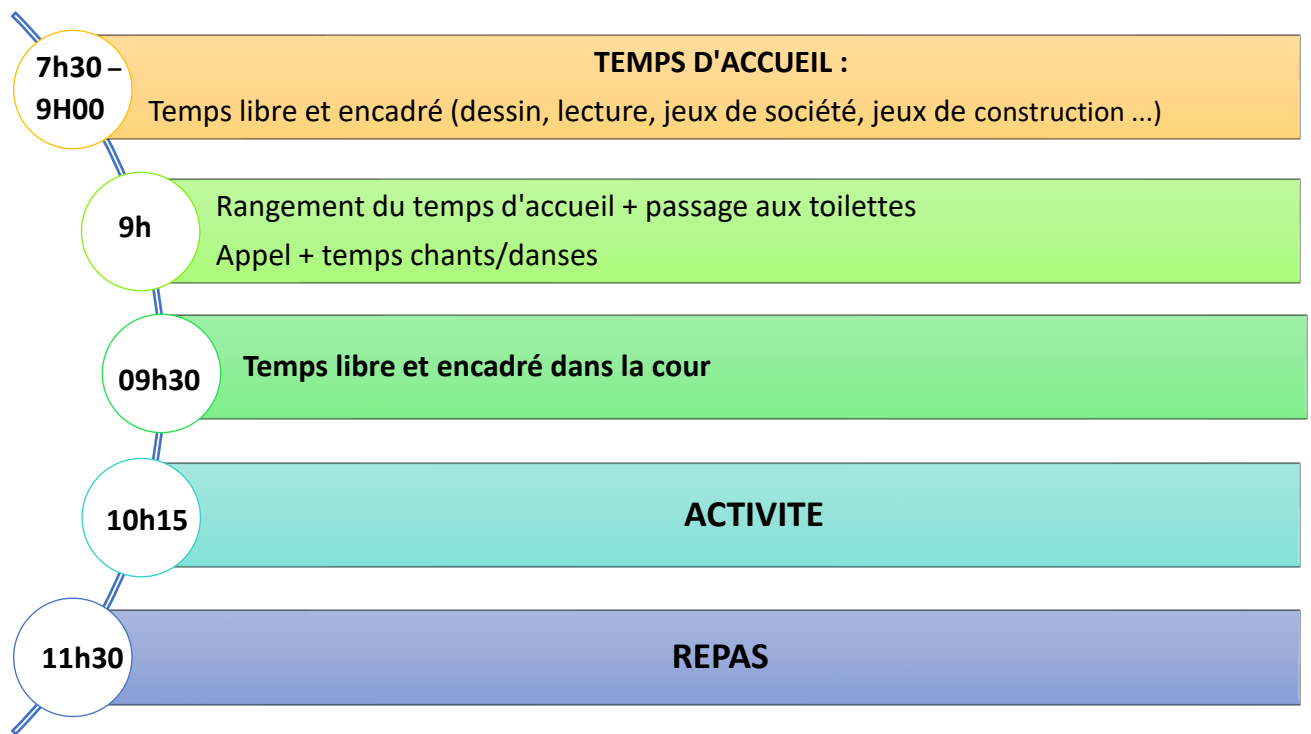
Punition/Sanction

Comme énoncé plus haut dans les objectifs pédagogiques, nous distinguons l'action punir de l'action sanctionner.

En effet, la punition prend une dimension répressive qui est vécue très souvent comme injustifié par l'enfant.

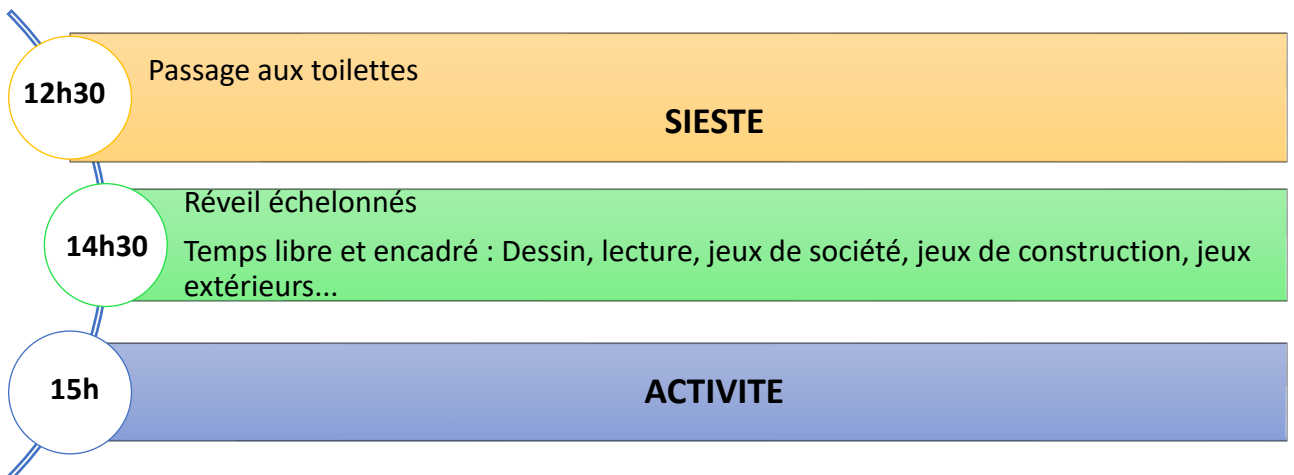
Alors que la sanction prend une dimension réparatrice, puisqu'elle renvoie à des règles déjà connues et acceptées de tous et le non-respect d'une règle devient une occasion d'apprentissage.

D. JOURNEE TYPE 3 - 6 ANS

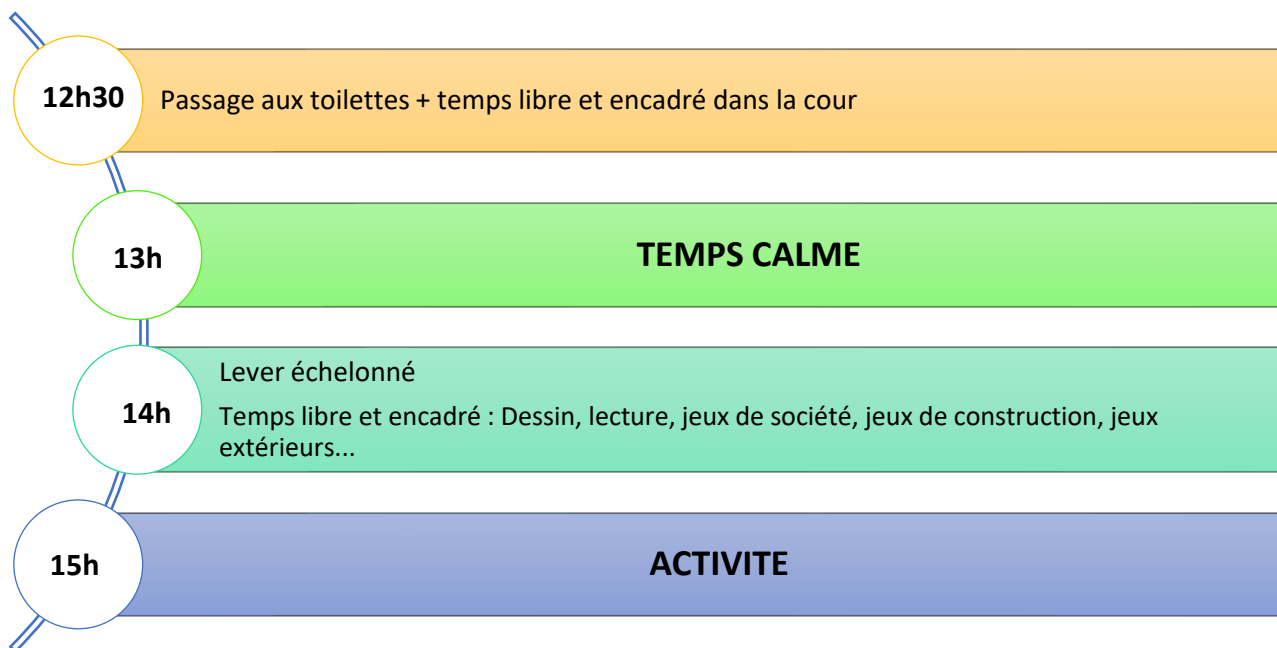


- Déroulé de l'après-midi par groupe :

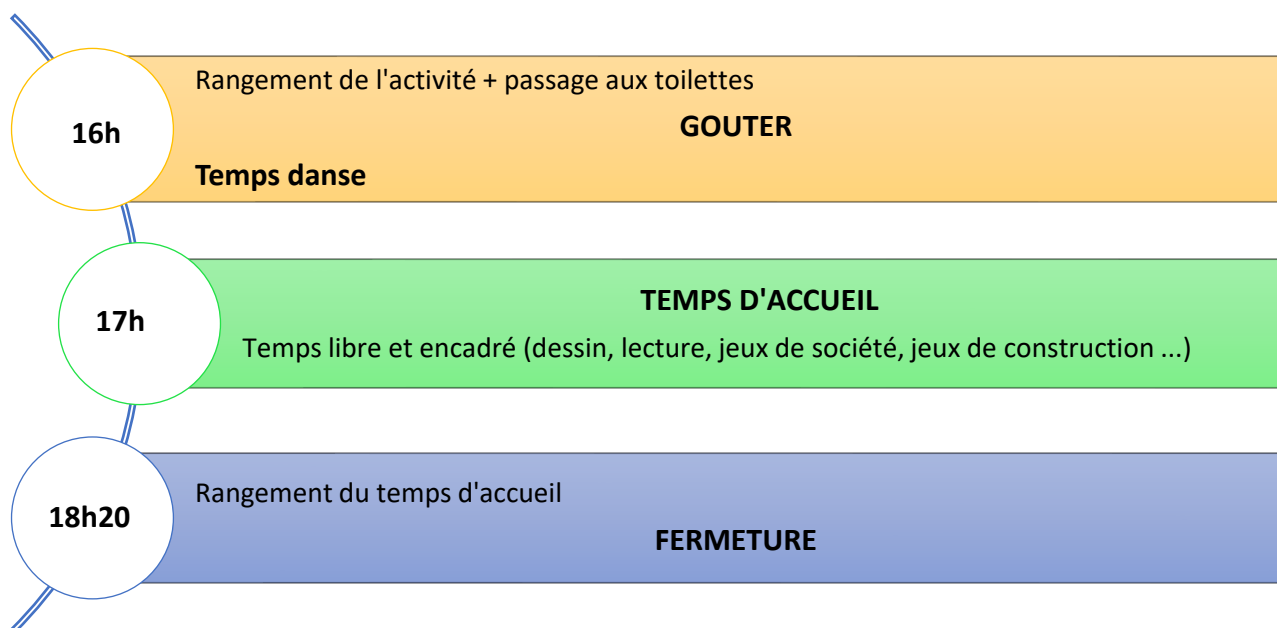
- GROUPE 1



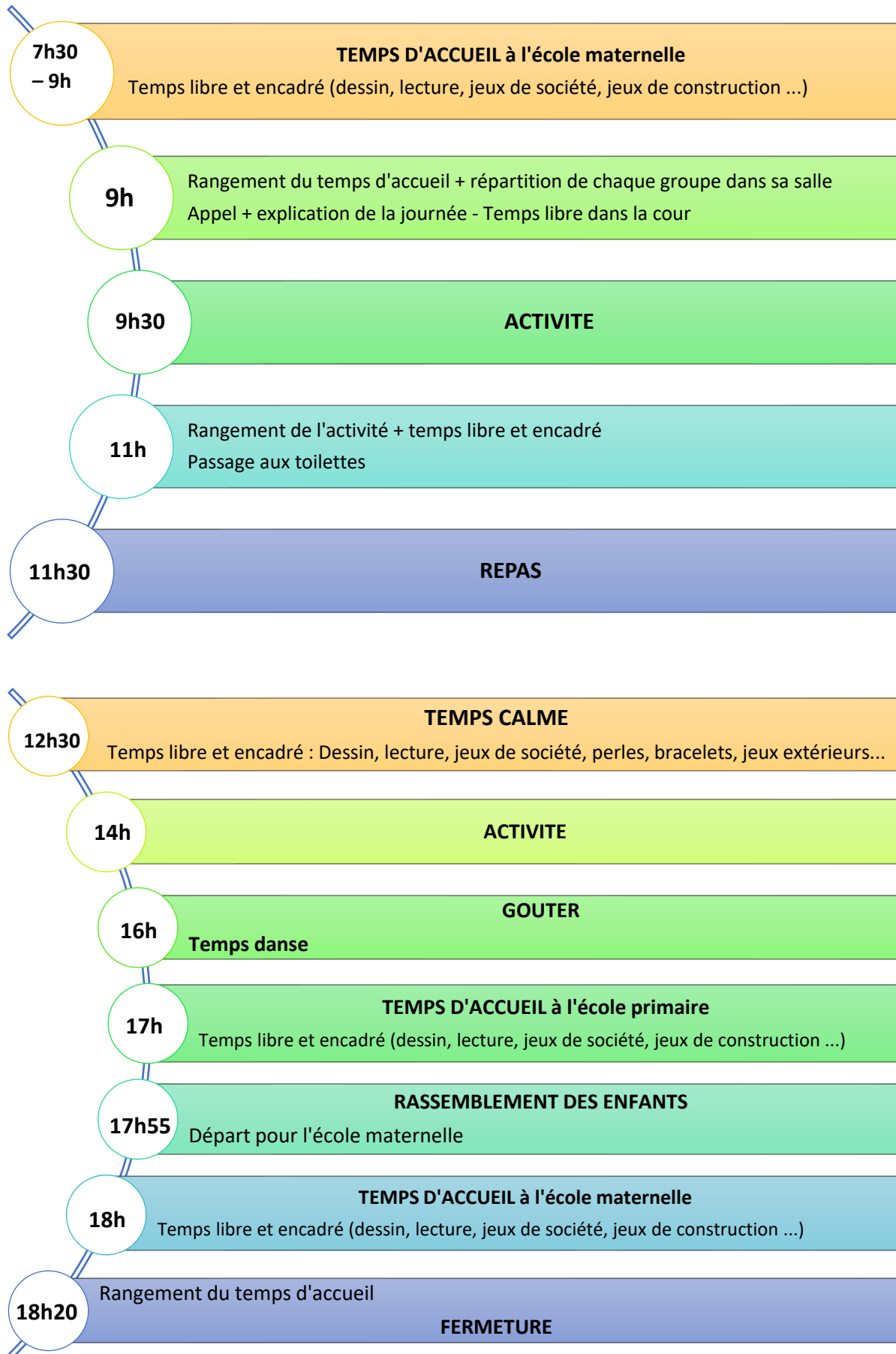
- GROUPE 2



- Pour tous :



E. JOURNEE TYPE 6 - 11 ANS



V. Accueil et inclusion des enfants en situation de handicap

A. Introduction :

Afin de favoriser l'inconditionnalité de l'accueil des enfants au sein de nos structures, nous avons travaillé sur un projet et une procédure permettant l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap.

B. Objectifs :

- Permettre à notre structure de mettre en place l'inclusion des enfants en situation de handicap en adaptant notre environnement.
- Former les équipes éducatives à l'accueil de publics spécifiques afin que chacun·e ait la capacité d'être référent·e d'un enfant en situation de handicap.
- Créer un lien de confiance avec les parents et établir avec eux une procédure d'accompagnement individualisé qui précise les conditions d'accueil de leur enfant.
- Impliquer les parents dans la démarche d'inclusion en effectuant plusieurs bilans dans l'année.
- Permettre à l'enfant en situation de handicap d'être reconnu comme un enfant dans le groupe tout en prenant en compte ses besoins spécifiques en créant un poste d'accompagnant qui fera le lien entre l'enfant et ses pairs, les partenaires, les prestataires et les autres acteurs de l'association.
- Permettre de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et de la différence.
- Soutenir l'émergence de comportement solidaire et d'entraide.

C. Accueil de l'enfant et positionnement auprès des équipes

Une journée d'adaptation permettra d'évaluer les conditions d'accueil de l'enfant.

Un animateur ou une animatrice au profil "Auxiliaire de Vie Scolaire" sera recruté·e et nommé·e référent·e de l'enfant en situation de handicap. Cet animateur ou animatrice s'occupera de tous les enfants de son groupe.

L'équipe d'animation aura pour objectif d'inclure l'enfant en situation de handicap au sein du groupe et d'adapter les activités aux capacités de l'enfant.

D. Communication avec les familles des enfants en situation de handicap

Tout au long de l'année, des entretiens et des évaluations auront lieu entre les équipes d'animation, l'équipe de direction et les parents. Ces entretiens seront l'occasion d'échanger sur les situations rencontrées par tous les acteurs.

E. Les enfants qui ne sont pas en situation de handicap

Des activités récréatives et éducatives partagées seront mises en place avec la volonté de développer plus de mixité entre tous les enfants. Au travers de supports ludiques et éducatifs (jeux, livres, vidéo, ...) et de temps d'échanges, les enfants qui ne sont pas en situation de handicap seront sensibilisés à l'ouverture d'esprit, à la diversité et à l'entraide.

Les équipes d'animation seront à l'écoute des enfants afin de favoriser la compréhension de chacun·e et des situations spécifiques.